



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 18592

Texte de la question

M. Julien Dray appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le syndrome d'impact des secousses, maltraitance dont sont victimes de plus en plus de nourrissons. Cette maltraitance, parfois inconsciente, provoque des conséquences neurologiques dramatiques. Ce syndrome du bébé secoué et ses conséquences sont encore trop méconnus du grand public. En conséquence il lui demande de préciser les moyens de prévention et d'information qu'elle mettra en oeuvre pour lutter contre le syndrome d'impact des secousses.

Texte de la réponse

Il y a plus de 30 ans que le syndrome du bébé secoué a été individualisé au sein de la problématique des enfants maltraités. Actuellement bien connu des pédiatres, son diagnostic reste difficile et l'origine de l'intention des secousses est quelquefois indéterminée. Il s'agit presque toujours d'enfants de moins de trois ans et surtout de moins d'un an, en raison d'une vulnérabilité à la fois d'ordre général, céphalique et cervical. D'autre part, certains états, comme la prématurité ou certaines anomalies congénitales comme une fragilité osseuse ou des troubles de la coagulation, peuvent aggraver cette vulnérabilité naturelle. Les conséquences sont souvent très lourdes et peuvent entraîner le décès du nourrisson ou la constitution d'un handicap à vie. Depuis janvier 2006, le carnet de santé de l'enfant, délivré gratuitement sur le territoire national pour tout enfant lors de la déclaration de naissance, comporte dès les premières pages un message et un visuel de prévention destinés aux parents les avertissant que « secouer un bébé peut le laisser handicapé à vie ». En mars 2006, le Centre ressources francilien du traumatisme crânien (CRFTC) a organisé un colloque à Paris à l'hôpital Necker enfants malades afin de lancer une campagne d'information grand public sur ce sujet : « Il ne faut jamais secouer un bébé, secouer peut tuer ou handicaper à vie. » Dans ce cadre, brochures et affiches ont été largement diffusées dans les structures médicales, mais aussi dans les crèches, les pharmacies. Des formations en direction des pédiatres et des sages-femmes sont également organisées pour une meilleure appréhension de cette pathologie par les professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18592

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2019

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4267